

GUILLAUME VAUCHERET-PERRIER

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DAUPHINE SAVOIE



COS de la Mairie de Meylan

4 Avenue du Vercors

38 240 MEYLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels au 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2024

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **COS de la Mairie de Meylan** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur le point suivant exposé au paragraphe « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels, concernant l'utilisation des comptes bancaires par le COS de Meylan et le faible niveau des réserves de l'association pour faire face au financement du besoin en fonds de roulement.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur l'intelligibilité de l'annexe, sur la qualité de la traduction comptable des opérations significatives relatives aux mandats de gestion, notamment concernant la gestion des chèques vacances, sur la réalité des mouvements de charges relatifs et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents appellent de notre part l'observation suivante : les données chiffrées du rapport moral et financier n'ont pu être reportées dans ce dernier qu'après l'émission du présent rapport sur les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 3 mai 2025

Signé par Guillaume Vaucheret-Perrier
Le 03/05/2025

ID: tx_DqgkY43lAXL3



CRCC
DAUPHINE - SAVOIE
Guillaume
VAUCHERET-PERRIER
COMMISSAIRE
AUX COMPTES

509 958 039

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 600		1 600	3 200
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	1 600		1 600	3 200
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 200		1 200	1 200
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	15 248		15 248	4 226
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	207 187		207 187	202 203
	Charges constatées d'avance	7 055		7 055	454
	TOTAL (II)	230 691		230 691	208 084
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	232 291		232 291	211 284
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 600	3 200
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(2 013)	(2 487)
	Excédent ou déficit de l'exercice	3 101	474
	Total des fonds propres (situation nette)	1 088	(2 013)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 088	(2 013)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 045	39 157
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	397	295
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	175 853	173 844
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance	3 907	
	Total des dettes	231 203	213 296
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	232 291	211 284
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 100,67	474,23
(1) Dont à moins d'un an		231 203	213 296
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	11 657	9 417
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		40
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	42 500	46 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	112	99
Total des produits d'exploitation		54 268	55 556
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	50 824	43 150
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	14	136
	Salaires et traitements	623	3 504
	Charges sociales	254	1 474
	Dotation aux amortissements et dépréciations		
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	310	7 537
Total des charges d'exploitation		52 025	55 801
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 244	(246)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 244	(246)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	857	720
	Total des produits financiers	857	720
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		857	720
RESULTAT COURANT avant impôts		3 101	474
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		55 125	56 276
TOTAL DES CHARGES		52 025	55 801
EXCEDENT ou DEFICIT		3 101	474
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
TOTAL			

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **232 291** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **55 125** euros et un total **charges** de **52 025** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 101** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Objet de l'Association

L'Association COS DE LA MAIRIE DE MEYLAN a pour objet conformément à l'article 9 alinéa 2 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983, en coordination avec les collectivités, groupements de collectivités et établissements publics employeurs, de faire participer à la gestion du personnel et à l'organisation et la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient, les membres du personnel de ces personnes publiques employeuses.

L'Association a mandat exclusif, en application d'une convention de mandat conclue avec chacune des entités employeuses, pour distribuer les prestations décidées par les entités employeuses sur la base de critères de distribution fixés en accord avec ces entités.

Moyens de l'Association

Les membres de l'Association contribuent à la vie matérielle de celle-ci par le versement d'une ou plusieurs cotisations dont les montants sont fixés chaque année par le conseil d'administration.

Les ressources de l'Association sont constituées des adhésions annuelles et des prestations décidées par les personnes publiques employeuses. Elles peuvent également comprendre toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Mandats de gestion

Le COS de Meylan ("le COS") a conclu en 2006 avec la Mairie de Meylan et des Syndicats municipaux des mandats de gestion couvrant la mise en oeuvre de différents services au bénéfice des agents municipaux.

A effet au 01/01/2024, pour une durée de 1 an, le COS a conclu avec la Mairie de Meylan et chaque syndicat municipal un mandat de gestion couvrant des prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs au bénéfice des agents des mandants :

- Une aide aux repas par le biais d'une participation au prix des repas servis dans certains restaurants d'entreprises de Meylan.
- Une aide aux vacances par le versement d'une participation à l'acquisition de chèques vacances.
- Une aide à diverses activités, principalement collectives, dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs.
- La mise en place d'un fonds de solidarité pour les agents en difficulté financière.
- L'octroi d'aides remboursables.

En application de ces conventions, le COS a enregistré l'ensemble des opérations effectuées pour le compte de ses mandants dans des comptes de tiers portés à l'actif et au passif du bilan.

Le mandat de gestion précise que :

- pour l'aide aux repas, l'aide aux chèques vacances et le fonds de solidarité, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, le mandant prend en charge le dépassement de l'exercice et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'aide aux activités, si les dépenses effectives du mandataire sont supérieures à la somme allouée selon les conditions du mandat, l'écart est à la charge du mandataire et que si les dépenses sont inférieures, le mandataire doit reverser l'excédent lors de la reddition des comptes annuels.
- pour l'octroi d'aides remboursables, un montant forfaitaire est alloué sur la durée du mandat. En fin de mandat, le mandataire doit reverser cette somme déduction faite des remboursements restant à venir.

Il ressort au titre de 2024 :

- pour l'aide aux vacances un montant net à rembourser de 44 170 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 1 555 euros sur le mandat RPA, de 1 935 euros pour le CCAS. Par ailleurs, il reste en dettes un reliquat de versement à effectuer sur le mandat SIMPA de 5 712 euros au titre de la part restant à charge des agents, part prélevé sur la paie des agents et non reversée au COS au 31/12/2024.
- pour l'aide aux repas un montant net à rembourser de 16 028 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 2 475 euros sur le mandat CCAS, et de 121 euros sur le mandat RPA.

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en euros

- pour l'aide aux activités un montant à rembourser sur le mandat Mairie de Meylan de 2 415 euros, de 1 064 euros sur le mandat CCAS et de 788 euros sur le mandat RPA.

- pour le fonds de solidarité un montant net à rembourser de 2.000 euros sur le mandat Mairie de Meylan, de 500 euros sur le mandat CCAS, et de 100 euros sur le mandat RPA.

Il ressort à fin 2024 une dette concernant les avances remboursables de 35.000 euros envers la Mairie de Meylan, de 3.300 euros envers le SIMPA, de 1.000 euros envers le RPA et de 3.000 euros envers le CCAS.

Refacturations et subventions

La Mairie de Meylan a facturé sur l'exercice 2024 la mise à disposition du local du COS de Meylan ainsi que du matériel pour 1 986 euros et un montant de 37 665 euros concernant la mise à disposition d'une secrétaire.

Les mandats de gestion prévoient également le versement d'une subvention pour la gestion des prestations confiées. Au titre de 2024, la Mairie de Meylan a octroyé une subvention de 39 672 euros, le CCAS de 1 953 euros et le RPA de 875 euros.

Autres informations

Le COS utilise des comptes bancaires spécifiques selon l'objet des subventions reçues (fonctionnement, activités, RIE, CV, aides remboursables). Cependant, en raison des délais de perception des subventions et d'un niveau de réserves faible, le COS doit parfois utiliser temporairement les fonds dédiés à un objet pour le financement d'autres objets.

Les honoraires du commissaire aux comptes provisionnés au 31/12/2024 s'élèvent à 3 881 euros TTC. La charge de l'exercice 2024 s'élève à 3 922 euros TTC.

Le mandat de gestion de la Mairie prévoit pour 2024 le versement d'une prime forfaitaire lors de l'octroi de la médaille du travail pour les agents adhérents à la section activités du COS comme pour ceux adhérents au COS 38. En 2024, il a été versé une prime forfaitaire de 1 700 euros pour six agents. Dans ce cadre, une créance envers la Mairie de Meylan est comptabilisée à hauteur de 1 700 euros au titre de 2024.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	3 200				1 600	1 600
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 200				1 600	1 600
TOTAL		3 200				1 600	1 600

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Variation des Fonds Propres

Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 487)	474			(2 013)
Excédent ou déficit de l'exercice	474	(474)	3 101		3 101
Situation nette	(2 013)		3 101		1 088
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(2 013)		3 101		1 088

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	1 600	1 600	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	15 248	15 248	
	Charges constatées d'avance	7 055	7 055	
	TOTAL DES CREANCES	23 903	23 903	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 600		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	51 045	51 045		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	285	285		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	112	112		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	175 853	175 853		
	TOTAL DES DETTES	231 203	231 203		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				7 055
Stock billets et activités N+1			7 055	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				7 055

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION				3 907
Activités N+1			3 907	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL				3 907

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 532	5 647	2 885	51,08
Dettes fiscales et sociales	112	208	(96)	-46,01
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	8 644	5 855	2 789	47,63

Charges à payer (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
INNOCHOC - 180 colis	4 651
FNP honoraires CAC 2024	3 881
CAP Formation continue	112
Totalisation	8 644

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	3 537	3 256	282	8,65
TOTAL	3 537	3 256	282	8,65

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
PAR - Produits à recevoir Walibi Noël	180
PAR - SUBV FCT COMPLEMENTAIRE	2 500
PAR - Intérêts courus à recevoir	857
Totalisation	3 537